

S.19.01 – Sinistres en non-vie

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux entreprises individuelles.

Les triangles de développement des sinistres présentent l'estimation par l'assureur des coûts des sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres selon les principes de valorisation de Solvabilité II) et l'évolution dans le temps de cette estimation.

Trois ensembles de triangles sont requis concernant les sinistres payés, la meilleure estimation des provisions pour sinistres et les sinistres déclarés mais non réglés (sinistres RBNS).

Ce modèle doit être complété pour chaque ligne d'activité telle que définie à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35 et significative, compte tenu des spécifications suivantes:

- i. déclaration par ligne d'activité: il est obligatoire de déclarer les lignes d'activité 1 à 12 (telles que déclarées dans le modèle S.17.01) pour l'assurance directe et la réassurance proportionnelle acceptée (à déclarer ensemble) et les lignes d'activité 25 à 28 pour la réassurance non proportionnelle acceptée;
- ii. si la meilleure estimation brute totale pour une ligne d'activité non-vie représente plus de 3 % du montant total de la meilleure estimation brute des provisions pour sinistres, il convient de déclarer, en plus du total pour cette ligne d'activité, des informations ventilées par monnaie, conformément à ce qui suit:
 - a) montants dans la monnaie de déclaration;
 - b) montants pour toute monnaie représentant plus de 25 % de la meilleure estimation brute des provisions pour sinistres de cette ligne d'activité non-vie; ou
 - c) montants pour toute monnaie représentant moins de 25 % de la meilleure estimation brute des provisions pour sinistres de cette ligne d'activité non-vie, mais plus de 5 % du montant total de la meilleure estimation brute des provisions pour sinistres.
- iii. Si la meilleure estimation brute totale pour une ligne d'activité non-vie représente moins de 3 % du montant total de la meilleure estimation brute des provisions pour sinistres, une ventilation par monnaie n'est pas nécessaire, seul le montant total pour cette ligne d'activité doit être déclaré.
- iv. Les informations par monnaie sont déclarées dans la monnaie d'origine des contrats, sauf indication contraire.

Les entreprises doivent déclarer les données sur la base de l'année d'accident ou de l'année de souscription, conformément aux exigences éventuelles de l'autorité de contrôle nationale. Si l'autorité de contrôle nationale n'a pas prescrit le type d'année à utiliser, l'entreprise est alors libre d'utiliser l'année d'accident ou l'année de souscription, selon la manière dont elle gère chaque ligne d'activité, à condition d'utiliser systématiquement le même type d'année, d'une année sur l'autre.

La longueur par défaut du triangle de liquidation est de 15 + 1 années pour toutes les lignes d'activité, mais la durée exigée pour la déclaration est basée sur le développement des sinistres de l'entreprise (si la durée du cycle de règlement des sinistres est inférieure à 15 ans, les entreprises doivent établir leur déclaration conformément à cette durée interne de développement plus courte).

Les données historiques, à partir de la première application de Solvabilité II, sont requises pour les sinistres payés et pour les sinistres déclarés mais non réglés, mais pas pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres. Pour la compilation des données historiques pour les sinistres payés et les sinistres déclarés mais non réglés, on appliquera la même approche en ce qui concerne la longueur du triangle que pour les déclarations courantes (c'est-à-dire la durée la plus courte entre 15 + 1 ans et le cycle interne de règlement des sinistres de l'entreprise).

Tout ou partie d'un engagement est transféré du modèle S.19.01 au modèle S.16.01 lorsque les deux conditions ci-après sont remplies:

- i. tout ou partie de l'engagement a été réglé formellement sous la forme d'une rente; et
- ii. il est possible d'établir une meilleure estimation d'un engagement formellement réglé sous forme de rente au moyen de techniques d'assurance-vie.

Formellement réglé sous forme de rente signifie généralement qu'une procédure judiciaire a ordonné que le bénéficiaire reçoive les paiements sous la forme d'une rente.

La somme des provisions dans les modèles S.16.01 et S.19.01 pour une ligne d'activité non-vie, au sens du règlement délégué (UE) 2015/35 représente le total des réserves pour sinistres provenant de cette ligne d'activité.

**ÉLÉMENT À
DÉCLARER**

INSTRUCTIONS

Z0010	Ligne d'activité	Nom de la ligne d'activité déclarée, au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35 Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – 1 et 13 Assurance des frais médicaux 2 – 2 et 14 Assurance de protection du revenu 3 – 3 et 15 Assurance d'indemnisation des travailleurs 4 – 4 et 16 Assurance de responsabilité civile automobile 5 – 5 et 17 Autre assurance des véhicules à moteur 6 – 6 et 18 Assurance maritime, aérienne et transport 7 – 7 et 19 Assurance incendie et autres dommages aux biens 8 – 8 et 20 Assurance de responsabilité civile générale 9 – 9 et 21 Assurance crédit et cautionnement 10 – 10 et 22 Assurance de protection juridique 11 – 11 et 23 Assurance assistance 12 – 12 et 24 Assurance pertes pécuniaires diverses 25 – Réassurance santé non proportionnelle 26 – Réassurance accidents non proportionnelle 27 – Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle 28 – Réassurance dommages non proportionnelle
Z0020	Année d'accident ou année de souscription	Indiquer la norme utilisée par l'entreprise pour la présentation des informations sur le développement des sinistres. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Année d'accident 2 – Année de souscription
Z0030	Monnaie	Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de la monnaie dans laquelle l'engagement est libellé. Cet élément doit être complété par la mention «total» pour la déclaration du total de la ligne d'activité, au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35.
Z0040	Conversions monétaires	Indiquer si les informations déclarées par monnaie sont déclarées dans la monnaie d'origine (par défaut) ou dans la monnaie de déclaration (indication à cet effet). Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Monnaie d'origine 2 – Monnaie de déclaration Applicable uniquement pour les déclarations par monnaie.

C0010 à C0160/ R0100 à R0250	Sinistres payés bruts (non cumulés) – Triangle	<p>Les sinistres payés bruts, nets des sauvetages et subrogations, hors dépenses, dans un triangle montrant les développements des paiements de sinistres bruts déjà effectués: pour chacune des années d'accident/de souscription à partir de l'année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu'à, y compris, l'année N (dernière année de référence), déclarer les paiements déjà effectués correspondant à chaque année de développement (qui représente le délai entre la date d'accident/de souscription et la date de paiement).</p> <p>Les données sont en montant absolu, non cumulées et non actualisées.</p> <p>Ce montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.</p>
C0170/ R0100 à R0260	Sinistres payés bruts (non cumulés) – Pour l'année en cours	<p>Le total «année en cours» reflète la dernière diagonale (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0100 à R0250.</p> <p>R0260 est le total de R0100 à R0250.</p>
C0180/ R0100 à R0260	Sinistres payés bruts – Somme des années (cumulés)	<p>Le total «somme des années» contient la somme de toutes les données de la ligne (somme de tous les paiements correspondant à l'année d'accident/de souscription), ainsi qu'un total pour toutes les lignes.</p>
C0200 à C0350/ R0100 à R0250	Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées – Triangle	<p>Triangles de la meilleure estimation des provisions pour sinistres non actualisées, brutes de la réassurance, pour chacune des années d'accident/de souscription à partir de l'année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu'à, y compris, l'année N (dernière année de référence). La meilleure estimation des provisions pour sinistres se rapporte aux sinistres qui se sont produits à la date d'évaluation ou avant cette date, qu'ils aient ou non été déclarés.</p> <p>Les données sont en montant absolu, non cumulées et non actualisées.</p>
C0360/ R0100 à R0260	Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes – Fin d'année (données actualisées)	<p>Le total «Fin d'année» reflète la dernière diagonale mais sur une base actualisée (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0100 à R0250.</p> <p>R0260 est le total de R0100 à R0250.</p>
C0400 à C0550/ R0100 à R0250	Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS) – Triangle	<p>Triangles pour chacune des années d'accident/de souscription à partir de l'année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu'à, y compris, l'année N (dernière année de référence) des provisions pour les sinistres qui se sont produits et ont été déclarés à l'assureur, mais n'ont pas encore été réglés, à l'exclusion des sinistres survenus mais non déclarés (sinistres «IBNR»). Il peut s'agir de réserves au cas par cas estimées par les gestionnaires de sinistres, pas nécessairement sur la base de la meilleure estimation selon solvabilité II. Les sinistres déclarés mais non réglés («RBNS») doivent être mesurés en utilisant un degré de prudence constant dans le temps.</p> <p>Les données sont en montant absolu, non cumulées et non actualisées.</p> <p>Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.</p>

C0560/ R0100 à R0260	Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS) – Fin d’année (données actualisées)	Le total «fin d’année» reflète la dernière diagonale, mais sur une base actualisée. (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0100 à R0250. R0260 est le total de R0100 à R0250.
C0600 à C0750/ R0300 à R0450	Recouvrements de réassurance (non cumulés) – Triangle	Triangles pour chacune des années d’accident/de souscription à partir de l’année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu’à, y compris, l’année N (dernière année de référence) des paiements, (sinistre payés par le réassureur, plus montants recouvrables au titre de la réassurance) déclarés dans les «sinistres payés bruts (non cumulés)», couverts par un contrat de réassurance. Les montants recouvrables au titre de la réassurance sont pris en compte après ajustement pour défaut de la contrepartie. Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.
C0760/ R0300 à R0460	Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés) – Pour l’année en cours	La totale «année en cours» reflète la dernière diagonale (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0300 à R0450. R0460 est le total de R0300 à R0450. Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.
C0770/ R0300 à R0450	Recouvrements de réassurance reçus – Somme des années (cumulés)	Le total «somme des années» contient la somme de toutes les données de la ligne (somme de tous les paiements correspondant à l’année i d’accident/de souscription), ainsi qu’un total pour toutes les lignes.
C0800 à C0950/ R0300 à R0450	Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance – Triangle	Provisions correspondant aux montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation. Dans le triangle doivent être déclarées des données non actualisées, tandis que la colonne «fin d’année» contiendra les données sur base actualisée. Les montants intègrent l’ajustement pour défaut de la contrepartie.
C0960/ R0300 à R0460	Meilleure estimation provisions pour sinistres – Montants recouvrables au titre de la réassurance – Fin d’année (données actualisées)	Le total «Fin d’année» reflète la dernière diagonale mais sur une base actualisée (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0300 à R0450. R0460 est le total de R0300 à R0450.
C1000 à C1150/ R0300 à R0450	Réassurance sinistres RBNS – Triangle	Triangles pour chacune des années d’accident/de souscription à partir de l’année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu’à, y compris, l’année N (dernière année de référence) de la part de la réassurance dans les provisions déclarées dans les «sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)», couvertes par un contrat de réassurance. Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.

C1160/ R0300 à R0460	Réassurance sinistres RBNS – Fin d’année (données actualisées)	Le total «fin d’année» reflète la dernière diagonale, mais sur une base actualisée. (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0300 à R0450. R0460 est le total de R0300 à R0450.
C1200 à C1350/ R0500 à R0650	Sinistres payés nets (non cumulés) – Triangle	Triangles pour chacune des années d’accident/de souscription à partir de l’année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu’à, y compris, l’année N (dernière année de référence) des sinistres payés nets des sauvetages et subrogations et de la réassurance. Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.
C1360/ R0500 à R0660	Sinistres payés nets (non cumulés) – Pour l’année en cours	Le total «année en cours» reflète la dernière diagonale mais sur une base actualisée (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0500 à R0650. R0660 est le total de R0500 à R0650.
C1370/ R0500 à R0660	Sinistres payés nets – Somme des années (cumulés)	Le total «somme des années» contient la somme de toutes les données de la ligne (somme de tous les paiements correspondant à l’année d’accident/de souscription), ainsi qu’un total pour toutes les lignes.
C1400 à C1550/ R0500 à R0650	Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées – Triangle	Triangles pour chacune des années d’accident/de souscription à partir de l’année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu’à, y compris, l’année N (dernière année de référence) de la meilleure estimation des provisions pour sinistres, nettes de la réassurance
C1560/ R0500 à R0660	Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées – Fin d’année (données actualisées)	Le total «Fin d’année» reflète la dernière diagonale mais sur une base actualisée (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0500 à R0650. R0660 est le total de R0500 à R0650.
C1600 à C1750/ R0500 à R0650	Sinistres RBNS nets – Triangle	Triangles pour chacune des années d’accident/de souscription à partir de l’année N-14 (et précédentes) et toutes les périodes de référence précédentes jusqu’à, y compris, l’année N (dernière année de référence) des sinistres à payer nets des sauvetages et subrogations et de la réassurance Le montant comprend tous les éléments qui composent le sinistre lui-même, mais exclut toutes les dépenses.
C1760/ R0500 à R0660	Sinistres RBNS nets – Fin d’année (données actualisées)	Le total «fin d’année» reflète la dernière diagonale mais sur une base actualisée (toutes les données correspondant à la dernière année de référence) de R0500 à R0650. R0660 est le total de R0500 à R0650.

Taux d’inflation (uniquement en cas d’utilisation de méthodes prenant en compte l’inflation pour ajuster les données)

C1800 à C1940/ R0700	Taux d’inflation historique – Total	En cas d’utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l’inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, le taux d’inflation historique utilisé pour ajuster
----------------------------	--	---

		les triangles des sinistres payés historiques.
C1800 à C1940/ R0710	Taux d'inflation historique – Inflation extérieure	En cas d'utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l'inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, l'inflation extérieure historique, qui est l'inflation «économique» ou «générale», c'est-à-dire l'augmentation des prix des biens et des services dans une économie donnée (par exemple, indice des prix à la consommation, indice des prix à la production, etc.)
C1800 à C1940/ R0720	Taux d'inflation historique – Inflation endogène	En cas d'utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l'inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, l'inflation endogène historique: qui est l'augmentation du coût des sinistres pour la ligne d'activité considérée, au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35.
C2000 à C2140/ R0730	Taux d'inflation attendu – Total	En cas d'utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l'inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, le taux d'inflation attendu utilisé pour ajuster les triangles des sinistres payés historiques.
C2000 à C2140/ R0740	Taux d'inflation attendu – Inflation extérieure	En cas d'utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l'inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, l'inflation extérieure attendue, qui est l'inflation «économique» ou «générale», c'est-à-dire l'augmentation du prix des biens et des services dans une économie donnée (par exemple, indice des prix à la consommation, indice des prix à la production, etc.)
C2000 à C2140/ R0750	Taux d'inflation attendu – Inflation endogène	En cas d'utilisation de techniques de liquidation prenant expressément en compte l'inflation pour ajuster les données, indiquer par année, et pour les 15 années, l'inflation endogène attendue, qui est l'augmentation du coût des sinistres pour la ligne d'activité considérée, au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2015/35.
C2200/ R0760	Description du taux d'inflation utilisé	En cas d'utilisation de techniques de liquidation qui prennent expressément en compte l'inflation pour ajuster certaines données, donner une description narrative de taux d'inflation utilisé.